



· **Organisation de la solidarité avec l'Ukraine en Ardèche**
 La guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a d'ores et déjà poussé sur les routes de l'exil plusieurs centaines de milliers de personnes, dont de nombreuses familles, majoritairement des femmes et des enfants. Comme l'a indiqué le président de la République « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

· **Recensement des offres d'hébergement des personnes morales (collectivités, associations, entreprises)**

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine
 Pour faciliter les démarches il faut être inscrit sur : www.franceconnect.gouv.fr

· **Recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)**
 Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site www.parrainage.refugies.info

Les habitants qui souhaiteraient apporter une aide ont la possibilité de s'inscrire sur la plateforme www.jeuxaider.gouv.fr/

· **Collecte de dons**

Faites un don sur : www.donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine ou par chèque à l'attention de : « Croix-Rouge française – Urgence Ukraine » à l'adresse suivante : Croix-Rouge française, CS 20011 – 59895 Lille cedex 9
 Pour toute information concernant les dons : 09 70 82 05 05

· **Droit au séjour des ressortissants ukrainiens en France**

Les informations utiles à destination des ressortissants ukrainiens sont en ligne en français, anglais et ukrainiens www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens

Les collectes de vêtements, objets utilitaires, médicaments non périmés, sont à déposer dans des cartons à la mairie aux heures d'ouverture. Les cartons seront traités par la Communauté de Communes.



LE MOT DU MAIRE



Alors que nous apercevons la fin de cette longue crise sanitaire provoquée par la Covid19, nous basculons dans le drame que rencontre l'Ukraine. Décidément, ces dernières années sont bien moroses.

Rien de réjouissant dans tout cela. Vraiment ? Pourtant à y regarder de plus près on remarque que la crise sanitaire n'a pas réussi à fracturer notre société ni rompre les liens sociaux entre les uns et les autres. Elle a permis au contraire de les consolider et d'intensifier encore cet élan de solidarité si cher à notre quotidien.

Le drame touchant l'Ukraine confirme la générosité dont vous savez faire preuve même lorsqu'elle concerne des événements qui ne vous touchent pas personnellement.

Il suffit de voir votre mobilisation à apporter des dons ou à proposer des hébergements aux réfugiés ukrainiens.

L'Association des Maires de France, les Préfectures, les Communautés de Communes et enfin les communes s'associent et se coordonnent afin de recueillir vos dons. Vous trouverez dans les pages suivantes un communiqué de presse vous en précisant les modalités.

L'actualité locale reprend également ses droits, je vous laisse la découvrir au fil de votre lecture.

Enfin, nous avons tenu à pavoiser le fronton de la Mairie de Lablachère du drapeau de l'Ukraine en solidarité avec ce peuple martyr.

Bien à vous

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Le Comité d'Animation de Lablachère est une association qui participe à la vie locale en proposant de nombreuses animations tout au long de l'année. Depuis 2 ans, en raison de la crise sanitaire, l'ensemble de nos événements festifs, sportifs, culturels ont été mis à mal et c'est toute la vie, d'ordinaire si gaie et si joyeuse de notre commune, qui s'en est allée. Mais, le nouveau bureau de l'association compte bien se retrouver les manches afin de vous revoir dans les rues de notre village, partager de bons moments, des sourires et faire de belles rencontres. Ainsi, les membres du Comité vous donneront rendez-vous au fil des saisons et vous proposeront des temps forts autour de la convivialité, de la culture, du sport... Et sans doute quelques surprises encore. Nous plaçons cette année sous le signe de la coopération, de la solidarité avec les autres associations du village en ouvrant largement nos portes aux partenariats locaux, comme l'Union des Artisans et Commerçants de Lablachère avec laquelle nous partageons déjà des projets. Mais ce n'est qu'un début car nous serons à l'écoute de vos propositions, de vos envies et si vous êtes aux rendez-vous, nous pourrions encore aller plus loin, portés par votre élan et votre soutien. Alors, prêts à redonner de l'éclat à notre village ?

Voici le calendrier des événements portés par le Comité d'Animation de Lablachère, à vos agendas :

Dates	Évènements
8 AVRIL (REPLI LE 15 AVRIL)	Soirée Conte
15 MAI (REPLI LE 22 AVRIL)	Carnaval
28 MAI	Soirée Années 80
18 JUIN	Fête de la Musique
22 JUILLET	Soirée Théâtre
23 - 24 JUILLET	Fête du Village
23 SEPTEMBRE	Soirée Théâtre
01 OCTOBRE	Repas d'Automne
23 OCTOBRE (REPLI EN NOVEMBRE)	Journée Sportive

Suivez l'actualité du Comité via Facebook : @Comité d'Animation de Lablachère.

Contactez-nous si vous voulez participer à la vie de l'association : comiteanimationlablachere@gmail.com

Corinne LARCHER

Impression sur papier PEFC - Ardeche

LA FIBRE À LABLACHÈRE

Nous vous invitons à une réunion publique sur l'ouverture commerciale de la fibre

Le jeudi 14 avril 2014 à 18h

Dans la salle d'animation rurale

85 rue de l'École à Lablachère

REPAS DES SAGES

Cette année le REPAS DES SAGES aura lieu le mercredi 31 août à 12 heures dans la salle d'animation rurale. Pour s'inscrire il faut être âgé de 65 ans et plus ou avoir un conjoint qui remplit cette condition et résider à Lablachère.

Lysianne FREMON

INCIVILITÉS

La lutte contre les incivilités est une problématique urbaine à laquelle n'échappe aucune municipalité quelle que soit son importance. Chacune d'elles cherche à préserver le bien-vivre ensemble dans sa localité. Il est donc essentiel que certaines règles de vie soient respectées.

On déplore souvent ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, et dégradent notre environnement. Les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines, les abandons de mégots, masques, canettes, bouteilles de verre, emballages plastique, etc. Citons également les encombrants destinés à la déchetterie mais déposés sur le trottoir, au pied des poubelles, dans la nature, etc. Autant de pollutions qui remettent en cause la salubrité et l'hygiène de notre environnement.

Autres comportements inappropriés constitutifs d'infractions, les graffitis injurieux ou obscènes sur les bâtiments, les dégradations de biens publics, les nuisances sonores, les agressions verbales, etc.

Tous ces faits représentent un coût supporté par la collectivité, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables. Le temps passé par les employés communaux pour y remédier, les sommes engagées sont autant d'euros non utilisés pour le développement des projets de la commune. Le respect, la considération, le civisme, l'attention aux autres, tout comme la politesse ou la courtoisie sont pourtant des comportements qui ne nous coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien-vivre ensemble.

Les transgresser revient à s'exposer à des sanctions. Il serait regrettable d'en arriver là !

Daniel MORSELLI

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

C'est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Ces chenilles aux poils urticants peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivites, maux de gorge dans les cas les moins graves (Les antihistaminiques peuvent soulager les démangeaisons). La vigilance est donc de mise dans les zones infestées en évitant tout contact direct avec les nids ou les chenilles. Le danger vient des poils urticants de la chenille qui se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent. Elles sont actives essentiellement de février à mai.

En cas d'apparition de symptômes graves (fortes réactions allergiques, difficultés respiratoires, ...), il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgence.

Ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants. Surveillez votre compagnon à quatre pattes lors de promenade autour des pins car leur contact peut-être mortel pour lui.

Yannick MARCHAL

LA VOIRIE COMMUNALE

Le réseau routier communal de Lablachère comporte 45 km de voies classées. Leur entretien, leur amélioration, leur sécurisation sont une préoccupation non seulement pour les élus mais pour les administrés qu'ils représentent.

C'est la raison pour laquelle chaque année, en liaison avec le Service d'Assistance des Routes du Département, nous effectuons un constat des voies particulièrement dégradées pour déterminer lesquelles nécessitent une réfection, une rénovation urgente. Elles sont ensuite listées en commission 'voirie', priorisées pour leur remise en état en fonction de leur degré de détérioration et de l'enveloppe budgétaire allouée. Les travaux sélectionnés cette année devraient débuter à la fin du second semestre 2022.

Les opérations de 'voirie' sous-entendent non seulement le curage des fossés, le fauchage des talus, les interventions sur zone suite aux dégradations entraînées par les intempéries (chute d'arbres, coulées de boues, etc), les réfections partielles et/ou ponctuelles de chaussées, le maintien de la propreté et de l'hygiène de nos rues mais également le fleurissement de l'aire de covoiturage, des ronds-points à l'entrée de Lablachère, du centre bourg, du monument aux morts, etc.

Ces multiples actions ne pourraient avoir lieu sans l'intervention des employés communaux affectés à la voirie et aux espaces verts. Ils assurent avec compétence leur mission de service public. Nous les en remercions.

Daniel MORSELLI

AMÉNAGEMENT LOTISSEMENT LE CASTELLET, ROUTE DE PAYZAC

Les travaux d'aménagement et d'implantation des logements locatifs sur le site du Castellet ont débuté le 10 décembre 2021 pour une durée de 16 mois.

Leur première phase consiste en la création d'une voie principale à partir de la RD 207 (direction Payzac) et de voies secondaires pour desservir les 20 logements proposés à la location et les 11 lots à la vente.

Sous la chaussée de ces voiries toutes les utilités seront posées : conduites d'eau et d'assainissement, alimentation électrique, réseau de télécommunication, ainsi qu'un réseau collecteur drainant les eaux pluviales des logements locatifs. Deux bassins de rétention récupéreront les eaux pluviales.

La deuxième phase consistera en l'édification de logements locatifs individuels.

Le projet est composé de :

- 3 groupes de maisons jumelées : 19 sont en rez-de-chaussée avec 1 étage (R+1) dont 1 sera de plain-pied destiné en priorité aux personnes handicapées.
- La répartition des locations est de 8 T4 et 12 T3. Chaque maison disposera d'un garage et d'un stationnement extérieur ;
- 11 lots à construire en vente libre ou clefs en main.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

ADIS - 26 Allées de la Guinguette à Aubenas - téléphone : 04 75 87 81 30

L'autorisation d'urbanisme (P.C.) est consultable en Mairie sur rendez-vous.



Projet des maisons conçues à la location par l'architecte dans la parcelle du Castellet

Daniel MORSELLI

BERIASSON

Les travaux d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable ont débuté le 15 novembre 2021. Malgré la présence de rochers, l'entreprise BOYER TP a réalisé à ce jour 511 mètres linéaires de collecteur en Ø 200 mm et 183 mètres linéaires en Ø 160 mm. L'entreprise a repris les branchements jusqu'en limite de propriétés et les agents techniques de la régie se sont chargés de sortir les compteurs de la partie privée.

L'entreprise PEREIRA a débuté la réalisation de la plateforme pour l'installation de la station à planté de roseaux par la mise en place de l'enrochement.

Le chemin d'accès définitif sera réalisé par l'entreprise BOYER après les travaux de la STEP.

Il reste encore quelques jours de patience avant de voir la fin de ce chantier.

Dominique POUGET TIRION

ETAT CIVIL 2022

Naissances :	17 hors commune
Mariages :	13
Décès :	23 dont 15 hors commune